

LA VILLE DES AUMONES,

Tableau des œuvres de charité de la ville de Lyon.

SOCIÉTÉ DE PATRONAGE POUR LES JEUNES LIBÉRÉS  
DU DÉPARTEMENT DE RHONE.

Le relâchement de l'autorité paternelle, la perversité dans le sein de la famille, l'indifférence religieuse, sont les causes les plus vivaces, les plus actives de la démoralisation de la jeunesse de l'un et de l'autre sexe. Le crime souvent n'est plus le fruit empoisonné de l'âge des passions, il s'infiltré dans le cœur de l'enfance à la source de la vie, et ne fait que croître et se développer avec les années. Aussi n'est-il pas rare de rencontrer de jeunes enfants livrés aux plus honteuses passions, voués à l'infamie et au déshonneur avant de pouvoir être utiles à la société et l'affliger par le hideux spectacle du vice dans l'âge le plus tendre; et la société elle-même n'est-elle pas obligée de se défendre contre le jeune âge qu'elle ne devait que protéger. Fatale incurie des parents, qui plongés dans la boue infecte des passions, vivent comme des brutes, sans s'épouvanter de la précoce dépravation de leurs enfants, et les laissent grandir dans l'imoralité et les excès de la débauche sans vouloir et sans pouvoir les ramener à la vertu.

Aussi les tribunaux civils voient apparaître sur le banc des accusés une multitude de jeunes gens prévenus des délits les plus tristes, souvent les prisons en sont encombrées; mais là, depuis un certain nombre d'années, la religieuse sollicitude de nos sages administrateurs de ces maisons de correction a préparé, dans notre ville, des moyens puissants pour améliorer le cœur des jeunes détenus, et les forcer, pour ainsi dire, à devenir vertueux, presque malgré eux. Admirable invention de la charité chrétienne! le jeune détenu trouve dans l'excès même de ses coupables délits un moyen facile d'apprendre la vertu, et la prison devient pour lui un religieux asile où entouré de tous les soins de la charité chrétienne, ses yeux s'ouvrent à un spectacle nouveau pour lui; il s'étonne de l'intérêt dont il est l'objet, il se plie avec docilité à une discipline douce et sévère tout à la fois, l'espérance d'être réhabilité aux yeux de la société le soutient et l'encourage, il ouvre ses oreilles aux enseignements de la Religion, il se livre au travail avec zèle, il admire le dévouement sublime de ceux qui le servent avec douceur, et il devient bientôt un homme nouveau. Qui donc produit ce prodige de changement? La Religion toute seule, personnifiée dans les humbles frères de Saint-Joseph. Ces jeunes hommes admirables de courage et de vertu se sont volontairement enfermés dans les prisons de notre ville pour apprendre surtout aux jeunes détenus que la vertu est possible à tout âge de la vie.

Mais le bien opéré dans nos prisons par l'influence charitable et religieuse des Frères de Saint-Joseph durera-t-il toujours? Mais ne sait-on pas qu'au sortir de la prison les jeunes détenus trouveront et de nouveaux dangers, et des occasions multipliées et presque nécessaires de recommencer leur vie criminelle? Les compagnons de leurs délits ne les attendent-ils pas au jour de leur libération pour leur faire partager et leur vie vagabonde et leurs désordres honteux? N'y a-t-il aucun moyen d'assurer la persévérance dans ces cœurs légers et inconstants, de les arracher à de nouvelles recluses, de les préserver de la contagion du vice? La charité chrétienne a cru le trouver, elle a essayé, et ses premiers succès lui ont donné les plus belles espérances par l'institution du Patronage. Paris avait commencé en 1833; Rouen l'avait accueilli en 1835, et Lyon, la ville de charité par excellence, s'applaudit chaque jour d'avoir marché sur les nobles traces de ces devanciers et perfectionné même cette admirable institution dès son début au mois d'octobre 1835.

Nous ne pouvons mieux faire connaître l'esprit et l'organisation du Patronage qu'en citant ce qu'il en est dit dans le compte-rendu des travaux de cette société, où respire l'amour de la Religion, la charité la plus parfaite, le dévouement le plus sincère à l'amélioration des jeunes détenus, fait par M. Orsel aîné, président de la société, en assemblée générale, le 29 avril 1838.

« Au mois d'octobre 1835, M. Rivet, assisté de la Commission des prisons, convoqua, à la préfecture, les principaux fonctionnaires et quelques-uns d'entre les citoyens de la ville qui portent intérêt à la chose publique. Il exposa avec lucidité et chaleur le système du patronage, son organisation et ses résultats à Paris. Cette rapide allocution, accueillie par une unanime adhésion, fut suivie de la nomination d'une commission provisoire qui reçut pour mission de préparer l'organisation de la Société, d'en proposer les statuts et de recueillir des souscriptions.

« Ces devoirs furent accomplis avec zèle et intelligence: un prospectus, développé en forme de notice, enseignait dans le langage des meilleurs principes, plein de la science de l'homme, les motifs, le but et l'avenir de l'œuvre proposée... Cette publication fut abondante et fructifera largement; car les cahiers que s'étaient distribués les divers membres, se couvrirent de noms et de chiffres.

« L'existence de la Société se trouvant ainsi assurée, M. le préfet appela, le 28 février 1836, en assemblée générale à la préfecture, tous les souscripteurs.

« Dans cette séance, la commission provisoire avait à rendre compte de ses faits: M. le Préfet, après les avoir exposés en présence d'un auditoire nombreux, auquel il apprit que déjà la première souscription avait produit un nombre de deux cent quarante-huit sociétaires et un chiffre annuel de 3,420 fr. assuré pour trois ans, proposa de délibérer sur le projet des statuts....

« Aussitôt que ces dispositions diverses furent consacrées par votre vote, et dans la même séance, il vous souvient encore qu'une élection par scrutin désigna les quinze membres qui devaient composer votre conseil d'administration.

« L'organisation était à peine achevée, que le Conseil dut faire acte de vie; car, le 2 mai, nous devions recevoir, au terme de sa détention, le premier de nos pupilles. Une convocation ayant réuni le Comité de placement, pour première résolution il proposa, et plus tard le Conseil arrêta que tous les membres de l'Administration, non les présidents honoraires, seraient pourvus de pupilles avant qu'aucun autre sociétaire fut appelé aux fonctions de Patron.

M. Orsel parle ensuite des méthodes que le conseil se fit pour obtenir la plus facile, la meilleure pratique des statuts du Patronage.

« Sur l'autorisation de l'administration des prisons, le frère-directeur du pénitencier de la prison de Perrache délivra au président de la société, dès le début de celle-ci, la liste générale des jeunes détenus, dressée avec série de colonnes indicatives des principales circonstances de la situation et de la nature de chacun. Des additions partielles et successives à cette liste nous sont transmises pour les nouvelles incarcérations.

« Deux mois au moins avant le terme de chaque détention, le Président ou, à son défaut, un autre membre du Comité de placement, se fait présenter le détenu, l'interroge sommairement sur ses dispositions relativement au patronage et à la profession qu'il préfère; il recueille aussi quelques précieux renseignements du frère-directeur.

« Le comité de placement est ensuite convoqué; et sur ces premiers documents, un patron est immédiatement désigné, ou, plus ordinairement, un membre du comité est chargé de rechercher un sociétaire pourvu d'aptitude et de bonne volonté pour le sujet duquel on s'occupe.

« Lorsque le nouveau patron a accepté les fonctions qui lui sont proposées, il lui est fait remise de son pupille en une séance générale du conseil d'administration, réuni dans l'une des grandes salles du pénitencier, et cela au jour de Dimanche, à midi, en présence de l'Aumônier, des Frères, des principaux employés de la maison et de de tous les jeunes détenus. Le président use toujours de cette occasion pour exhorter ceux-ci au perfectionnement de leur conduite, afin qu'ils puissent arriver mieux préparés sous la tutelle de la société; puis le prochain libéré est l'objet de conseils, de recommandations plus intimes, qui précèdent l'instant où il est remis aux soins de son patron. Cette espèce de solennité produit toujours une salutaire impression sur le pénitencier. L'allocution qui fut adressée à ces enfants, lorsque, pour la première fois, la société du Patronage vint en corps se présenter à eux, fut distribuée à tous; elle leur faisait connaître l'institution nouvelle; elle s'efforçait de les réhabiliter à leurs propres yeux, en promettant à l'avenir de chacun une forte et tendre paternité, prête à les couvrir longtemps de son manteau protecteur, sur cette terre libre qui leur avait été naguère si funeste, sur cette terre toute semée encore d'appâts et de pièges semblables à ceux qui les firent faillir. En témoignage de la véracité de ces promesses, trois d'entre eux passèrent, à la vue de leurs compagnons, sous la tutelle de leurs patrons; car afin de ne point répéter trop souvent ces graves séances, on réunit toujours le plus grand nombre de remises de pupille: on a pu en compter parfois jusqu'à neuf. Cette forme imposante et pleinement justifiée par le succès le choix qu'en a fait le conseil. Quelque chose est venu s'asseoir avec nous ces jours-là, a senti passer en soi une étrange émotion. Dans une immense salle basse, faite de piliers et de voûtes